



TERMES DE REFERENCE POUR L'AUDIT EXTERNE

1. Présentation de l' AFORGER

L'Association des formateurs GERME (AFORGER) est une ASBL ayant comme objectif la création d'emplois à travers la promotion de l'entrepreneuriat. Elle a été initiée en 2014 par des consultants-formateurs, formés et certifiés par le Bureau International du Travail (BIT) sur les modules GERME au Burundi. L'AFORGER vise donc la création d'entreprises et l'amélioration des techniques de gestion d'entreprises.

2. Objectif

L'objectif global de cette mission d'audit est d'analyser, évaluer et contrôler l'utilisation des financements reçus par l'AFORGER dans le cadre des projets conclut avec les différents partenaires sur deux (2) exercices allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 Juin 2025.

3. Tâches de la mission

L'audit sera réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaire en la circonstance ;

Il s'agira pour l'auditeur de :

- Contrôler l'exactitude, l'exhaustivité et la sincérité des transactions effectuées par la caisse et sur les comptes bancaires ouvert dans des banques au nom de AFORGER ; soit intégralement, soit par sondage selon les nécessités,
- Évaluer la gestion administrative et financière de l'AFORGER,
- Donner son point de vue sur les modalités de gestion administrative et financière de l'AFORGER.

L'auditeur contrôlera les points suivants :

- ✓ Le rapportage financier
- ✓ La gestion de la trésorerie (banque& caisse)
- ✓ La qualité, la conformité et l'exhaustivité des pièces comptables
- ✓ L'éligibilité des dépenses
- ✓ L'utilisation des fonds des différents projets des partenaires
- ✓ Le paiement des salaires (qui, quand, comment, combien, ...)
- ✓ Les déclarations et paiements des cotisations à l'INSS
- ✓ Les déclarations et paiements de l'IPR à l'OBR

Le Cabinet devra préliminairement acquérir une vue d'ensemble de l'AFORGER, Il devra prendre connaissance des documents administratifs et comptables tels que :



- Les Statuts, le règlement d'ordre intérieur, les résolutions des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires,
- Les documents de différents projets
- Les rapports financiers sur la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 Juin 2025
- Les historiques des comptes bancaires ouvert dans des banques au nom de AFORGER sur la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 Juin 2025,
- Les livres de caisse sur la période sous contrôle,
- Les financements reçus,
- Les décomptes mensuels,
- Les procédures internes de gestion.

4. Lieu de l'Audit et date de dépôt de l'offre

L'audit sera effectué dans les bureaux de l'AFORGER situés à Rohero II Av. Kunkiko n°20. Veuillez envoyer toutes les propositions physiques au bureau. La date limite de dépôt de l'offre est fixée le 27/10/2025.

5. Durée de la mission

La durée maximum de la mission est de **15 jours**

- Consultation et exploitation de l'information
 - ✓ Rencontre des personnes ressources pour l'audit
 - ✓ Consultation des documents de projets et de la cohérence des textes (statuts, ROI, manuel des procédures ...)
 - ✓ Affinement de la méthodologie de l'audit
- Réalisation de l'Audit & Rapport provisoire

Le rapport final sera remis dans un délai de 3 jours après réception des commentaires de l'Équipe de gestion sur le rapport provisoire.

6. Propositions d'audit

Toutes les propositions d'audit doivent inclure :

- a) Une preuve des qualifications de l'entreprise pour fournir les services ci-dessus ;
- b) les noms et les qualifications des membres du personnel à affecter à l'audit ;
- c) Un plan de travail détaillé, y compris les échéanciers et les tâches à exécuter par les auditeurs ; et
- d) La structure tarifaire proposée pour les services avec les coûts prévisionnels de l'audit.

Fait à Bujumbura le 16/10/2025

